

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 26 mars 2018

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.31 Dénomination de voies

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt mars deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain (arrivé à 18h19), Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, M. CHARTEAU Joseph (départ à 18h49), Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES :

M. BLANCHARD Alain (arrivé à 18h19) ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Nicolas,
Mme REHAULT Marie-Françoise ayant donné pouvoir à Mme BUREAU Brigitte,
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,
M. CHARTEAU Joseph (départ à 18h49) ayant donné pouvoir à M. RUCHAUD Daniel,
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RUCHAUD Daniel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 février 2018.

Délibérations 1-1-27 à 3-1-30

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Délibérations 3-5-31 à 7-1-38

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Délibération 7-1-39

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
AGGLOMERATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE D'OLONNE-SUR-MER

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 26 mars 2018

Délibérations 7-1-40 à 8-9-47

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 avril 2018 ;

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.31 Dénomination de voies

Monsieur Nicolas CHENECHAUD, Adjoint délégué à l'urbanisme rappelle que la Société Bouygues Immobilier a obtenu un permis de construire 22 logements intermédiaires et 38 logements individuels pour son opération dénommée "Via Olonna" située entre l'allée de la Maison Neuve et le boulevard du Vendée Globe.

Cette dernière a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour que le Conseil Municipal dénomme les voies desservant ces logements

Après avis de la Commission Urbanisme du 16 mars 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ à l'unanimité,

- valide les propositions de voies suivantes :
 - rue Petite Bardinière (prolongement de la rue)
 - impasse des Sauterelles
 - rue des Monarques

Fait et délibéré à Olonne-sur-Mer, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Olonne-sur-Mer, le 6 avril 2018



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer
Président des Sables d'Olonne
Agglomération



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

